

L'Olivier

Service pour



les réfugiés

1996 asbl

*« L'Association a pour but de mettre en œuvre tout ce qui peut contribuer à **favoriser l'intégration des personnes d'origine étrangère** dans la société belge par le biais d'une assistance juridique. Elle peut faire tous actes quelconques se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son but ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation »*

« L'Olivier 1996 » veut aussi travailler
'en amont' pour la promotion d'un régime
d'accueil plus juste et plus cohérent :

***« Devant toute souffrance
humaine...emploie-toi non seulement à la
soulager sans retard, mais encore à
détruire ses causes...Nul n'est,
sérieusement, ni bon ni juste ni vrai, tant
qu'il n'est résolu à se consacrer...à l'une
comme à l'autre de ces deux tâches. Elles
ne peuvent se séparer sans se renier »***

(Abbé Pierre)

Nous sommes un service spécialisé dans le suivi et **l'accompagnement des étrangers en détresse dans la Région bruxelloise.**

Nous venons en aide aux migrants connaissant des difficultés (qu'il s'agisse de leur statut, de leur besoins matériels de base ou de leur santé psychique), quel que soit leur statut en Belgique ou dans leur pays d'origine.

Notre petite équipe est composée exclusivement de bénévoles ayant une riche expérience, longue de 20 ans, en matière de **suivi juridique** des demandeurs d'asile et de régularisation, et de **fourniture d'aides matérielles** aux personnes étrangères exclues, démunies et souffrantes.

Le service peut compter sur la présence permanente d'un **juriste spécialisé** et d'un **travailleur social** expert en matière des difficultés quotidiennes du vécu des étrangers, et sur le concours immédiat et permanent d'un avocat spécialisé en droit des étrangers.

Nous aider à aider ?

Dans un souci de pouvoir aider sans exception tous ceux qui souffrent, et notamment les plus démunis - exclus des aides

'formelles' - l'« L'Olivier 1996 » fonctionne exclusivement grâce à la générosité, la solidarité et la compassion de ses donateurs, et compte pour sa survie sur la générosité de tous ceux qui sont acquis à la cause des démunis, des étrangers et des exclus.

Elle compte également sur l'apport des personnes morales pour ce qui est des collectes de fonds.

Nos frais de fonctionnement sont bien entendu réduits à leur plus simple expression, car nos amis migrants ont tant besoin de **tout** notre soutien (moral, matériel, juridique, psychique..), et ce dans chaque domaine de leur vie.

L'association ne fait **aucune distinction entre les étrangers** en situation de détresse, qu'ils soient:

- primo-arrivants
- demandeurs d'asile
- régularisés
- hors-procédure
- en demande de régularisation.

Notre aide est gratuite, mais les bénéficiaires peuvent nous proposer un don si leurs moyens le permettent.

Nos services juridique et social ont été mis en place pour:

- informer, conseiller et orienter les usagers
- aider à la conception et à rédaction de leurs requêtes estimées fondées ou dont l'issue est présumée positive
- assurer leur suivi au niveau des instances et juridictions administratives
- faciliter le contact de ceux qui les fréquentent avec les cabinets d'Avocats.

Nous contacter:

**Rue Charles Parenté 10/6,
1070 Bruxelles (Anderlecht)**

**Tél/Fax : (+32) 2 524 4491
(+32) 498 072936 (+32) 494 195825**

Email : lolivier1996@yahoo.fr

**Banque : BE53 3630 4481 5353
N° de TVA : 897342842**

**(Heures d'ouverture : lundi - vendredi
de 9h à 13h, et sur rendez-vous)**